



## Un bien en indivision peut-il faire l'objet de saisie pour une pe

-----  
Par Eliah

BONJOUR marque de politesse

Une personne connue m'a accusé de l'avoir harcelée, j'ai été condamné à une amende de 5000?, j'ai fait appel, la condamnation a été confirmée.

Je n'habite plus la France, mais j'ai un bien en indivision avec mes frères en France.

Les huissiers ont-ils le droit de venir prendre des objets dans cette maison qui ne m'appartient pas en propre?

Merci

-----  
Par ESP

Bonjour

Les biens indivis constituent le gage des créanciers de l'indivision, ils ne peuvent pas être l'objet d'une saisie de la part des créanciers personnels des co-indivisaires.

La seule solution du créancier est de faire valoir ses droits lors de la vente ou du partage.

-----  
Par AGeorges

Bonsoir Eliah,

Réponse avec l'article 815-17 du Code civil.

Mais après l'alinéa 2, il faut lire le 3 (ESP ?).